



HORAIRES TRAVAIL NON RESPECTE

Par **moumoune23**, le **13/02/2015** à **10:12**

Bonjour,

Je suis actuellement en conflit avec mon employeur concernant les horaires de travail applicables dans mon entreprise.

En effet, alors que la convention collective prévoit un temps de pause le midi de 45 min, mon employeur nous oblige par une note de service de 2009 à faire une pause de 1h30 pour que notre heure de départ le soir soit au plus tôt de 17h30.

Depuis plusieurs années sans que personne n'y trouve rien à redire je ne fais qu'une heure de pose le midi et quitte à 17h.

Mon employeur me demande maintenant de me plier à l'horaire collectif et de respecter le temps de pause d'1h30 le midi et de partir à 17h30, ce que pour l'instant je refuse de faire.

A-t-il le droit de me contraindre à respecter ces horaires, sachant que certains de mes collègues ne font une pause que d'1h le midi mais partent à 17h30 le soir ou plus tard? (temps de pause d'1h30 le midi non respecté donc).

De même qu'est ce que je risque si je continue de partir à 17h au lieu de 17h30 (sachant que mon nombre d'heures à faire dans la journée est respecté et que je ne désorganise pas le service où je travaille)?

Espérant une réponse rapide de votre part.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **13/02/2015** à **11:24**

Bonjour,

Ne pas respecter les directives de l'employeur peut vous conduire à être sanctionnée...
Il faudrait savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Par **moumoune23**, le **13/02/2015** à **13:17**

Il n'y a pas de représentants du personnel car à l'élection des délégués personne ne se présente jamais.

Peuvent-ils me licencier directement sans avertissement écrit au préalable?

Peuvent-ils m'obliger à respecter des horaires que d'autres ne respectent pas?

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **13/02/2015** à **16:26**

Il n'y a en principe aucune obligation d'une précédente sanction pour qu'un licenciement puisse avoir lieu sauf disposition contraire à la Convention Collective ou au règlement intérieur applicable laquelle serait étonnante...

Les sanctions sont individuelles et ne prennent pas en compte que d'autres en sont passibles...